



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Algerie

Question écrite n° 64794

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, de bien vouloir l'informer des demarches qu'il a effectuees ou des dispositions qu'il envisage de mettre en oeuvre pour assurer la sauvegarde des cimetieres francais en Algerie.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, l'etat des cimetieres civils chretiens et israelites en Algerie est une question delicate dont le reglement satisfaisant constitue l'un des soucis permanents du ministre des Affaires etrangeres. S'agissant de l'entretien et de la sauvegarde de ces necropoles, il y a lieu de rappeler que la preservation et le gardiennage des parties communes des cimetieres incombent aux assemblees populaires communales tandis que l'entretien des tombes proprement dites, conformement au droit local et au droit francais, appartient aux familles. Pour des raisons maintes fois rappelees, l'Etat francais a ete conduit a se substituer aux unes et aux autres afin d'assurer la sauvegarde de ces cimetieres. Face aux actes de vandalisme qui sont parfois perpetres, la France a opte pour une politique de fermete en demandant, tant a notre ambassade qu'a nos postes consulaires en Algerie, d'etre extremement vigilants et d'intervenir systematiquement aupres des autorites algeriennes competentes chaque fois que des depredations leur ont ete signalees dans certains cimetieres. Ces demarches ont pour objectif d'exprimer l'indignation de l'Etat francais et d'exiger des autorites algeriennes que des mesures efficaces soient prises, afin d'eviter le retour de pareils agissements et pour que les degats causes soient repares. Le plus souvent ces interventions sont suivies d'effet. En outre, l'honorable parlementaire est informe qu'il a ete decide au cours d'une reunion recemment tenue au ministere des affaires etrangeres, qui associait des fonctionnaires de ce ministere et du secretariat d'Etat aux Rapatries ainsi que les delegues au Conseil superieur des Francais de l'etranger pour l'Algerie, d'etablir une liste de cimetieres dont les tombes seront regroupees. Mais l'importance numerique des tombes reparties dans plus de 600 cimetieres ne permettra pas d'aller tres vite. Il faudra l'effort de tous, celui de l'Etat, celui des associations et egalement celui des familles. Les autorites consulaires francaises apporteront naturellement leur contribution a ces nouvelles mesures.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64794

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5350